

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**COIFFEUR**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

**CODE : 83 16 00 S20 D1**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# COIFFEUR

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions de coiffeur.

Le coiffeur est le professionnel qui effectue des soins et traitements capillaires dans un but d'hygiène et d'esthétique.

Il réalise les différents services de coiffure dans les temps de réalisation définis : le shampoing, les soins du cheveu, la coloration et/ou la décoloration du cheveu, la coupe de cheveux, le soutien de coiffure, la mise en plis ou le brushing, les coiffures de circonstances, la taille de la barbe, des favoris ou de la moustache. Il est à même de composer les formules de mélanges des produits : création, préparation, application des mélanges ; il développe donc une vision de l'acte technique dans un processus global et fait preuve de créativité.

Pour satisfaire parfaitement le client, le coiffeur établit avec le client une relation professionnelle. Il conseille et aide au choix des coiffures, coupes et produits capillaires. Il coiffe en tenant compte de la mode, des innovations technologiques, de la morphologie et du goût du client.

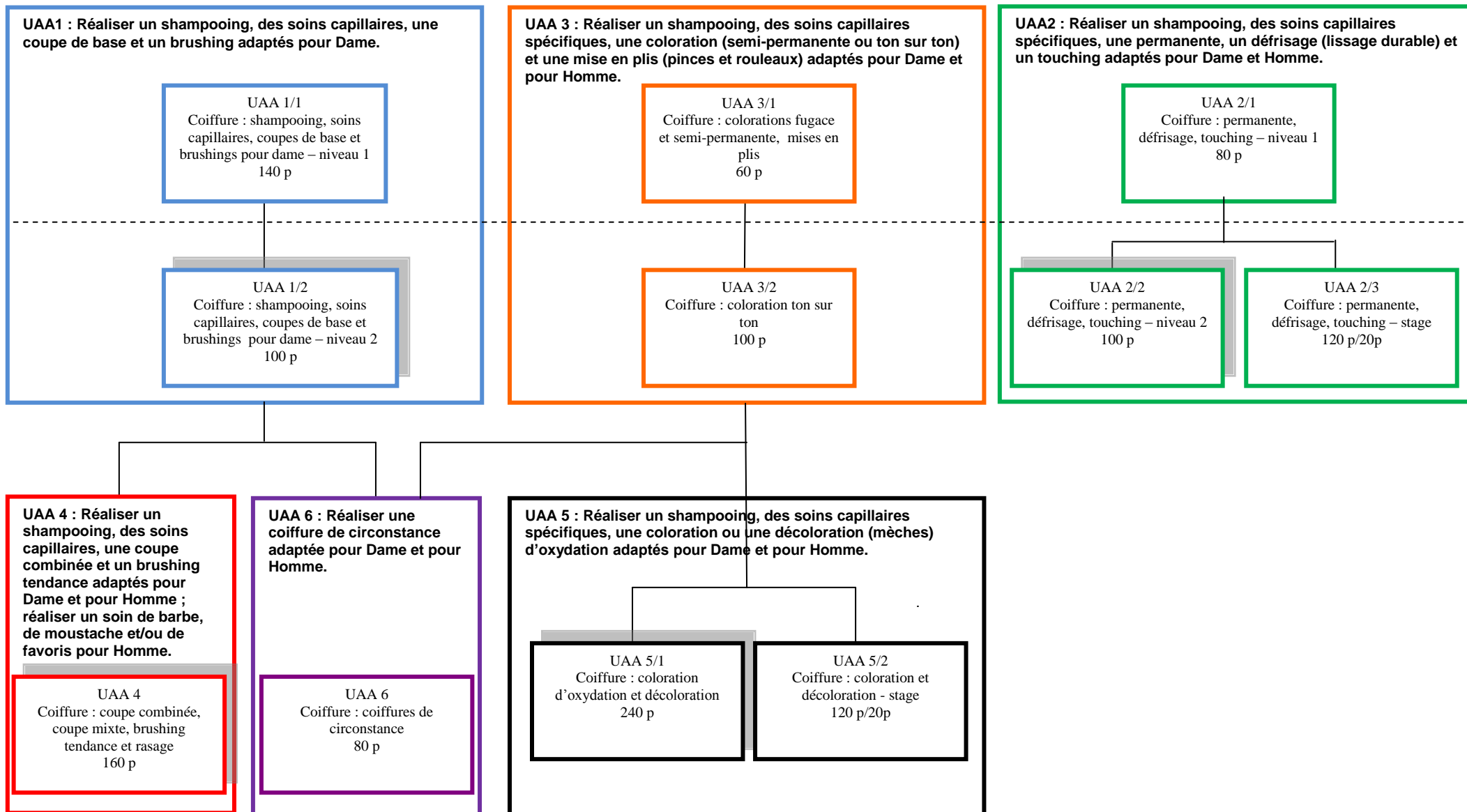
Le profil de formation de « Coiffeur », élaboré dans le cadre des travaux du SFMQ et approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles, le 25 avril 2013 a servi de référence pour fixer le contenu des divers dossiers pédagogiques de cette section.

## 2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation	Correspondances UAA
Coiffure : shampooing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame – niveau 1	ESIT	83 16 01 U11 D1		140	805	UAA 1/1
Coiffure : shampooing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame – niveau 2	ESST	83 16 02 U21 D1	X	100	805	UAA 1/2
Coiffure : permanente, défrisage, touching – niveau 1	ESIT	83 16 04 U11 D1		80	805	UAA 2/1
Coiffure : permanente, défrisage, touching – niveau 2	ESST	83 16 05 U21 D1	X	100	805	UAA 2/2
Coiffure : permanente, défrisage, touching – stage	ESST	83 16 10 U21 D1		120/20	805	UAA 2/3
Coiffure : colorations fugace et semi-permanente, mises en plis	ESIT	83 16 06 U11 D1		60	805	UAA 3/1
Coiffure : coloration ton sur ton	ESST	83 16 07 U21 D1		100	805	UAA 3/2
Coiffure : coupe combinée, coupe mixte, brushing tendance et rasage	ESST	83 16 03 U21 D1	X	160	805	UAA 4
Coiffure : coloration d'oxydation et décoloration	ESST	83 16 08 U21 D1	X	240	805	UAA 5/1
Coiffure : coloration et décoloration - stage	ESST	83 16 11 U21 D1		120/20	805	UAA 5/2
Coiffure : coiffures de circonstance	ESST	83 16 09 U21 D1		80	805	UAA 6
Epreuve intégrée de la section : coiffeur	ESSQ	83 16 00 U22 D1		40/20	805	

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1340
B) nombre de périodes professeur	1120

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : COIFFEUR



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Certificat de qualification de « Coiffeur » correspondant au certificat de qualification de « Coiffeur » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**



**CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**  
**Profil professionnel**

**COIFFEUR**

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 27 mars 2014

## COIFFEUR

### I. CHAMP D'ACTIVITES

Le coiffeur<sup>1</sup> est le professionnel qui effectue des soins et traitements capillaires dans un but d'hygiène et d'esthétique.

Il réalise les différents services de coiffure dans les temps de réalisation définis : le shampoing, les soins du cheveu, la coloration et/ou la décoloration du cheveu, la coupe de cheveux, le soutien de coiffure, la mise en plis ou le brushing, les coiffures de circonstances, la taille de la barbe, des favoris ou de la moustache. Il est à même de composer les formules de mélanges des produits : création, préparation, application des mélanges ; il développe donc une vision de l'acte technique dans un processus global et fait preuve de créativité.

Pour satisfaire parfaitement le client, le coiffeur établit avec le client une relation professionnelle. Il conseille et aide au choix des coiffures, coupes et produits capillaires. Il coiffe en tenant compte de la mode, des innovations technologiques, de la morphologie et du goût du client.

Il exerce son métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique, au sein d'une équipe de travailleurs exerçant le même métier ou d'une équipe pluridisciplinaire.

### II. ACTIVITES CLES

*Dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement,*

*dans le respect des temps de réalisation définis,*

- ◆ réaliser des coupes pour hommes et dames ;
- ◆ réaliser des mises en forme temporaires (mises en plis, brushings,...) pour hommes et pour dames ;
- ◆ réaliser des mises en forme de longue durée (permanentes, défrisage, lissage,...) pour hommes et pour dames ;
- ◆ réaliser des colorations complètes ou de mèches pour hommes et pour dames ;
- ◆ réaliser des décolorations complètes ou de mèches pour hommes et pour dames ;
- ◆ réaliser les soins barbe, moustache et favoris ;
- ◆ réaliser des coiffures de circonstance (chignons...) pour hommes et pour dames ;

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épïcène.

### III. LIEUX D'EXERCICE DU METIER

L'environnement de travail est marqué par la diversité:

- ◆ des structures : simples salons de coiffure ou « multisalons » (mini-groupes), domicile du client, établissements médicaux, hôpitaux, maisons de repos, hôtels, instituts de beauté,...
- ◆ des secteurs : service à la personne, loisirs, mode, médico-social, spectacle et tourisme.

### IV. SITOGRAPHIE

[www.sfmq.cfwb.be](http://www.sfmq.cfwb.be) :

Source SFMQ – Productions SFMQ/CCPQ - > 8. Métiers des services aux personnes – Coiffeur (SFMQ) – Profil métier.pdf–.



## COIFFEUR / COIFFEUSE

Les métiers décrits par le *S.F.M.Q.* sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

### EQUIPEMENT DE BASE

#### 1. Infrastructure :

##### Locaux :

Salon de coiffure

Local stockage Matériels et Produits

(Buanderie) entretien matériel ... (eau chaude, eau froide)

Vestiaire, toilettes

Eclairage adapté (lumière naturelle ou éclairage artificiel restituant la lumière du jour ; stores si nécessaire pour protéger de l'éblouissement par l'entrée du soleil directe)

Force motrice : chaque emplacement permet l'emploi de différents appareillages (casques, sèche-cheveux ...)

Système d'aération : adapté.

Equipement général : ordinateur avec connexion Internet.

#### 2. Mobilier et appareils :

- Fauteuils modulables en hauteur et inclinables, tabourets à roulettes, tables de travail à roulettes, tablette de coiffage / miroir / éclairage adapté / prise de courant
- Rampe de lavage, lave-têtes, robinets de mixage eau chaude-eau froide
- - Casques séchoirs (mise en plis), appareils d'activation de chaleur (permanente, coloration, soins...)
- Stérilisateurs
- Comptoir, Caisse enregistreuse
- Armoires de rangement de petit matériel, de produits ...

### 3. Petit matériel :

- Têtes malléables (et étaux de fixation), sections, mèches ... de natures différentes pour apprentissages de séparations, enroulages, mise en plis, coupes... ; vaporisateur
- Shampooings, Soins capillaires : peignes, brosses, cape de protection, serviettes ...
- Coupe : capes de protection, pinces de séparation, peignes, ciseaux (droits, sculpteurs ...), rasoir, tondeuse, brosse de nuque, lames, milcoupe ...
- Permanente : serviettes, capes de protection, protège-lunettes, brosses, démêloir, peigne à queue, bols non métalliques (pour réducteur et neutralisant), doseurs en plastique, pinceau d'application, gants protecteurs, supports d'enroulage différents (bigoudis/enrouleurs classiques, bracelets, permers, dulceurs, vagueurs ...), pics, papier-pointes, sépare-mèches, spatule, planchette ... bonnet, minuteur ...
- Défrisage : serviettes, capes de protection, protège-lunettes, pinces croco, brosse, peigne à queue, peigne démêloir, spatule, gants de protection, pinceau, éponge, bol non métallique, papiers isolants, minuteur, planchette, éponge ...
- Coloration / Décoloration : serviettes, cape de protection, bols non métalliques, doseurs, pinceaux, gants protecteurs, peignes, pinces de séparations, rouleaux papier aluminium, spatules à mèches, crochets à mèches, bonnets à mèches ...
- Séchage (Mise en plis/Brushing) et Coiffage : serviettes, cape de protection, pinces de séparations, rouleaux de longueurs et couleurs différentes, brosses (formes et diamètres différents), peignes (pour séparer, démêler, crêper ...), fers à ondule/boucler, pinces chauffantes, sèche-cheveux ...
- Coiffures de circonstances : cf. matériel de colo/décolo et séchage + artifices, ornements, herbys, fourches, crêpons ...
- Coupe / Entretien Barbe, Moustache, Favoris : capes de protection, peignes, ciseaux ... Blaireau, rasoir, bol à barbe, cuir à rasoir ... tondeuse, pierre d'alun, crayon hémostatique...

### 4. Produits :

- Shampooing, Soins capillaires
- Permanente Défrisage, de protection du visage, de soins capillaires spécifiques ;
- Coloration / Décoloration, de protection du visage, de soins capillaires spécifiques ;
- Fixation et Finition
- Soins Barbe / Moustache / Favoris

Les différents produits sont :

- adaptés aux différents types de cuir chevelu (normal, gras, sec, pelliculeux ...), de cheveux (nature : fins/moyens/gros, gras/secs/sains, lisses/raides, ondulés/souples, crépus/frisés, naturels/décolorés/colorés/décapés/méchés/sensibilisés/permanents/défrisés ...), d'anomalies / affections,
- présentés sous des formes différentes : en flacon, en lotion, en mousse, en gel, en crème, en spray ...
- issus de firmes différentes afin de permettre la comparaison des modes d'application, effets ...

**5. Matériel et produits d'entretien, d'hygiène, de sécurité :**

- Distributeur à savon, rouleaux essuie-tout, mouchoirs en papier, rouleaux d'ouate ...
- Gants, tabliers de protection ...
- Trousse de secours
- Balais, ramassette, sacs poubelles, poubelles (tri sélectif), matériel et produits de maintenance des locaux / mobilier / appareillages ...

## INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)

### Contacts et adresses utiles :

- Union des Coiffeurs Belges [www.ubk-ucb.org](http://www.ubk-ucb.org)
- Centre de formation du Fonds de Sécurité d'Existence CP314 (coiffure, soins de beauté, fitness) [www.coachbelgium.be](http://www.coachbelgium.be)
- Centres de technologies avancées : cadastre des équipements pédagogiques [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)
- Centre « Zénobe Gramme » : interface entre les écoles techniques / professionnelles et les entreprises. Cette asbl récolte du matériel dans les entreprises qui peut être utilisé par les établissements scolaires pour leur équipement dans le cadre de la formation des élèves. <http://users.skynet.be/zenobe.gramme>
- Déclaration de Dresde [www.coiffure.eu](http://www.coiffure.eu)
- Coiffeur futé [www.coiffeurfute.be](http://www.coiffeurfute.be) (site SPF Santé)
- Charte de Bari [www.coiffure.eu](http://www.coiffure.eu)
- Gestion du risque chimique [www.toxpro.be](http://www.toxpro.be)
- SFMQ : [www.sfmq.cfwb.be](http://www.sfmq.cfwb.be) : Source SFMQ – Productions SFMQ/CCPQ - > 8. Métiers des services aux personnes – Coiffeur (SFMQ) – Profil métier.pdf–.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **23/02/2015**

« Coiffeur »

Date d'application : **01/01/2017**  
Date limite de certification : **01/01/2020**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
83 16 00 S20 D1		Coiffeur	83 13 00 S20 D2		Coiffeur			NEANT			
83 16 01 U11D1	805	Coiffure : shampooing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame – niveau 1	83 13 02 U11 D1	805	Coiffure : coupe – rasage – niveau élémentaire			NEANT			
			83 13 04 U11 D1	805	Coiffure : techniques et pratiques de mise en forme – niveau de base						
83 16 02 U21 D1	805	Coiffure : shampooing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame – niveau 2	83 13 06 U11 D1	805	Coiffure : coupe - rasage - niveau de base			NEANT			
			83 13 04 U11 D1	805	Coiffure : techniques et pratiques de mise en forme – niveau de base						

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **23/02/2015**

« Coiffeur »

Date d'application : **01/01/2017**  
Date limite de certification : **01/01/2020**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
83 16 04 U11 D1	805	Coiffure : permanente, défrisage, touching – niveau 1	83 13 01 U11 D1	805	Coiffure : techniques et pratiques – niveau élémentaire			NEANT			
			83 13 04 U11 D1	805	Coiffure : techniques et pratiques de mise en forme – niveau de base						
83 16 05 U21 D1	805	Coiffure : permanente, défrisage, touching – niveau 2	83 13 04 U11 D1	805	Coiffure : techniques et pratiques de mise en forme – niveau de base			NEANT			
			83 13 05 U11 D1	805	Coiffure : techniques et pratiques de soutien de coiffure et de coloration – niveau de base						
			83 13 09 U21 D1	805	Coiffure : techniques et pratiques de soutien de coiffure et de coloration – niveau avancé						

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **23/02/2015**

« Coiffeur »

Date d'application : **01/01/2017**  
Date limite de certification : **01/01/2020**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
83 16 10 U21 D1	805	Coiffure : permanente, défrisage, touching - stage	83 13 03 U11 D1	805	Coiffure : stage - niveau élémentaire			NEANT			
			83 13 07 U11 D1	805	Coiffure : stage – niveau de base						
83 16 06 U11 D1	805	Coiffure : colorations fugace et semi - permanente, mises en plis	83 13 05 U11 D1	805	Coiffure : techniques et pratiques de soutien de coiffure et de coloration – niveau de base			NEANT			
			83 13 04 U11 D1	805	Coiffure : techniques et pratiques de mise en forme – niveau de base						
83 16 07 U21 D1	805	Coiffure : coloration ton sur ton	83 13 05 U11 D1	805	Coiffure : techniques et pratiques de soutien de coiffure et de coloration – niveau de base			NEANT			

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **23/02/2015**

« Coiffeur »

Date d'application : **01/01/2017**  
Date limite de certification : **01/01/2020**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
83 16 03 U21 D1	805	Coiffure : coupe combinée, coupe mixte, brushing tendance et rasage	83 13 02 U11 D1	805	Coiffure : coupe – rasage – niveau élémentaire			NEANT			
			83 13 06 U11 D1	805	Coiffure : coupe - rasage - niveau de base						
			83 13 10 U21 D1	805	Coiffure : coupe – rasage – niveau avancé						
83 16 08 U21 D1	805	Coiffure : coloration d'oxydation et décoloration	83 13 09 U21 D1	805	Coiffure : techniques et pratiques de soutien de coiffure et de coloration – niveau avancé			NEANT			
83 16 11 U21 D1	805	Coiffure : coloration et décoloration - stage	83 13 11 U21 D1	805	Coiffure : stage – niveau avancé			NEANT			



## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **23/02/2015**

« Coiffeur »

Date d'application : **01/01/2017**  
Date limite de certification : **01/01/2020**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
83 16 09 U21 D1	805	Coiffure : coiffures de circonstance	83 13 08 U21 D2	805	Coiffure : techniques et pratiques de mise en forme – niveau avancé			NEANT			
83 16 00 U22 D1	805	Epreuve intégrée de la section : coiffeur	83 13 00 U22 D2	805	Epreuve intégrée de la section : coiffeur			NEANT			

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : SHAMPOOING, SOINS CAPILLAIRES,  
COUPES DE BASE ET BRUSHINGS POUR DAME – NIVEAU 1**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 01 U11 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **COIFFURE : SHAMPOOING, SOINS CAPILLAIRES, COUPES DE BASE ET BRUSHINGS POUR DAME – NIVEAU 1**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des notions scientifiques et technologiques liées aux fonctions techniques de base en coiffure, notamment les shampooings, les soins capillaires, les coupes de base massives et graduées, et les brushings adaptés pour dames ;
- ◆ de s'initier aux méthodes d'organisation du travail de coiffure, y compris les règles de sécurité, d'hygiène, de confort, d'ergonomie et d'environnement.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **En français,**

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - ◆ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
  - ◆ consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
  - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair ;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

##### **En mathématiques,**

- ◆ savoir calculer :

- ◆ maîtriser le système de numération en base 10 ;
- ◆ opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
- ◆ connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
- ◆ prendre une fraction d'un nombre ;
- ◆ calculer un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ savoir structurer l'espace et ses composants :
  - ◆ reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;
  - ◆ calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
  - ◆ calculer l'aire et le volume de ces solides ;
  - ◆ dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- ◆ savoir mesurer :
  - ◆ mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur ;
  - ◆ pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie et d'angle (cas simples).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB).

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Coupes dames : technologie	CT	B	64
Coupes dames : pratique professionnelle	PP	L	48
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	28
Total des périodes			<b>140</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

*en vue de préparer et de ranger le poste de travail,*

*en vue d'effectuer l'analyse préalable ou diagnostic afin de déterminer les techniques spécifiques à mettre en place pour réaliser des shampooings, des soins capillaires, des coupes et des brushings,*

### En coupes dames : technologie,

- ◆ d'identifier le métier de coiffeur (définition, qualités requises, risques professionnels...);
- ◆ de déterminer les principes élémentaires, d'hygiène personnelle et professionnelle (en ce compris la tenue professionnelle du coiffeur), d'ergonomie, de manutention et d'environnement ;
- ◆ de s'approprier un vocabulaire technique de base ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires de sécurité liés à l'entretien et à la manipulation du matériel ;
- ◆ d'identifier les risques d'accident, les modes de prévention des risques, les systèmes de protection adaptés ;

- ◆ d'identifier le matériel et les produits de base utiles à la réalisation de shampoings, de soins capillaires, de coupes de base et de brushings ;
- ◆ d'identifier le matériel de protection du client adapté respectivement aux shampoings, aux soins capillaires, aux coupes de base et aux brushings ;
- ◆ d'identifier et de caractériser différents types de produits de coiffure (rôles, effets, indications et contre-indications, et techniques d'application) :
  - ◆ des shampoings,
  - ◆ des soins capillaires,
  - ◆ des produits de fixation,
  - ◆ des produits de finition ;
- ◆ d'identifier différentes implantations capillaires ;
- ◆ de différencier des schémas :
  - ◆ de coupes de base : zones, lignes de forme, longueurs, angles, séparations, sens de prise de mèches/subdivisions, structure de face et de profil, distribution, déplacement, position des doigts...
  - ◆ de brushings : zones, lignes de forme, élévations/projections, angles, séparations, sens de prise de mèches/subdivisions, structure de face et de profil, volumes, distribution, tension, lissage des mèches ... ;
- ◆ d'identifier et de caractériser différentes techniques, sur la base de différents supports :
  - ◆ de coupes de base (égalisation, coupe carrée (coupe massive), coupe graduée),
  - ◆ de brushings : décollement de racines, lissé, bombage, balayage ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique en vue de réaliser un shampoing, des soins capillaires, une coupe de base et un brushing adaptés pour dames.
- ◆ d'identifier les facteurs et vecteurs de contamination et les systèmes de protection adaptés ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires d'hygiène (asepsie, désinfection, stérilisation, nettoyage) ;
- ◆ de caractériser la peau, le cuir chevelu et le cheveu :
  - ◆ structure, rôles, types, textures, fonctions de la peau,
  - ◆ caractéristiques et fonctionnement des glandes sudoripares et sébacées,
  - ◆ structure, rôles et fonctions des composants et propriétés physiques du cheveu,
  - ◆ principales anomalies et affections du cuir chevelu et du cheveu ;
- ◆ d'identifier les propriétés de l'eau et de la tension superficielle de l'eau.

### **En coupes dames : pratique professionnelle,**

*dans le respect des consignes et des règles de sécurité, d'ergonomie, d'hygiène personnelle et professionnelle,*

- ◆ d'installer et de protéger la tête malléable en appliquant les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de manutention et environnementales ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique de base ;
- ◆ de sélectionner et de disposer judicieusement tout le matériel et les produits utiles ;
- ◆ d'appliquer avec soin, précision et dextérité, dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
  - ◆ de shampoings,

- ◆ de soins capillaires,
- ◆ de coupes de base,
- ◆ de fixation,
- ◆ de brushing,
- ◆ de coiffage ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, d'ergonomie et d'hygiène personnelle et professionnelle,*

- ◆ d'établir une fiche diagnostique de base en vue de réaliser un shampoing, un soin capillaire, une coupe de base et un brushing adaptés pour dames ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de réaliser selon les critères imposés :
  - ◆ un shampoing,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une coupe de base,
  - ◆ un brushing adapté à la coupe ;
- ◆ de justifier les choix posés dans le diagnostic et le matériel utilisé ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ l'utilisation adéquate des termes techniques et scientifiques,
- ◆ le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : SHAMPOOING, SOINS CAPILLAIRES, COUPES DE BASE  
ET BRUSHINGS POUR DAME – NIVEAU 2**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 02 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **COIFFURE : SHAMPOOING, SOINS CAPILLAIRES, COUPES DE BASE ET BRUSHINGS POUR DAME – NIVEAU 2**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions technologiques liées aux fonctions techniques de base en coiffure, notamment les shampooings, les soins capillaires, les coupes de base en couches progressives, uniformes, les brushings, les coiffages et les finitions adaptés pour dames.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

**En coiffure : shampooing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame,**

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, d'ergonomie et d'hygiène personnelle et professionnelle,*

- ◆ établir une fiche diagnostique de base en vue de réaliser un shampooing, un soin capillaire, une coupe de base et un brushing adaptés pour dames ;
- ◆ préparer le poste de travail ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés :
  - ◆ un shampooing,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une coupe de base,
  - ◆ un brushing adapté à la coupe ;
- ◆ justifier les choix posés dans le diagnostic et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Coiffure : shampooing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame – niveau 1 », code n° 831601U11D1 », classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.



### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Coupes dames : technologie	CT	B	32
Coupes dames : pratique professionnelle	PP	L	48
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	20
Total des périodes			<b>100</b>

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

*en vue de préparer et de ranger le poste de travail,*

*en vue d'accueillir le client et de détecter ses attentes,*

*en vue d'effectuer l'analyse préalable ou diagnostic afin de déterminer les techniques spécifiques à mettre en place pour réaliser des shampoings, des soins capillaires, des coupes et des brushings,*

#### **En coupes dames : technologie,**

- ◆ d'identifier les règles déontologiques de la profession de coiffeur, le règlement et l'organisation spécifiques du salon ou de tout autre lieu d'exercice de la profession ;
- ◆ de s'approprier un vocabulaire technique adéquat ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires de sécurité liés au stockage du matériel et des produits ;
- ◆ de caractériser différents types de produits de coiffure (composants de base (tensio-actifs), rôles/actions, effets, indications et contre-indications, techniques d'application) :
  - ◆ des shampoings,
  - ◆ des soins capillaires,
  - ◆ des produits de fixation,
  - ◆ des produits de finition ;
- ◆ d'appréhender des notions de morphologie, physionomie, symétrie et répartition des volumes ;
- ◆ de planifier la chronologie des différents services à réaliser (shampoings, soins capillaires, coupes de base, brushings) ;
- ◆ de représenter sous forme de schémas :
  - ◆ des coupes de base : zones, lignes de forme, longueurs, angles, séparations, sens de prise de mèches/subdivisions, structure de face et de profil, distribution, déplacement, position des doigts...,
  - ◆ des brushings : zones, lignes de forme, élévations/projections, angles, séparations, sens de prise de mèches/subdivisions, structure de face et de profil, volumes, distribution, tension, lissage des mèches... ;
- ◆ d'identifier et de caractériser les différentes techniques :
  - ◆ de coupes de base :
    - coupe dégradée inversée (coupe progressive) ;
    - coupe rationnelle (uniforme, en couches uniformes),
  - ◆ de brushings : inversé extérieur, inversé intérieur, décollement de racines, lissé, bombage, balayage ;
- ◆ d'identifier les techniques de finition (« coups de peigne ») ;

- ◆ d'établir une fiche diagnostique en vue de réaliser un shampoing, des soins capillaires, une coupe de base et un brushing adaptés pour dames et de justifier les techniques, le matériel et les produits choisis ;
- ◆ d'identifier les différents types de salons et leur politique commerciale ;
- ◆ d'organiser un agenda ;

*lors de séances de jeux de rôle,*

- ◆ de caractériser les règles de base d'une communication professionnelle efficace :
  - ◆ d'accueil,
  - ◆ de diagnostic,
  - ◆ durant les actes techniques ;
- ◆ d'identifier les différents profils de clients (style, tenue vestimentaire, activité et âge).

### **En coupes dames : pratique professionnelle,**

*face à des modèles dames,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'accueillir le client dans le respect des règles de politesse et de courtoisie, et d'assurer sa prise en charge jusqu'à la fin du service ;
- ◆ d'installer et d'assurer le confort et la protection du client en appliquant les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de manutention ;
- ◆ de s'informer des attentes et des souhaits du client (shampoing, soin capillaire, coupe, de base et brushing) ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique et d'expliquer la pertinence de ses choix ;
- ◆ de sélectionner et de disposer judicieusement tout le matériel et les produits utiles ;
- ◆ d'appliquer avec soin, précision et dextérité, dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
  - ◆ de shampoing,
  - ◆ de soin capillaire,
  - ◆ de coupe de base,
  - ◆ de fixation,
  - ◆ de brushing,
  - ◆ de coiffage,
  - ◆ de finition ;
- ◆ de veiller au réapprovisionnement, si nécessaire ;
- ◆ de compléter la fiche du client ;
- ◆ de positionner un rendez-vous ;
- ◆ d'orienter le client vers l'étape suivante ou vers un collègue ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté ;

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*face à un modèle dame, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'assurer la prise en charge du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique pertinente et un schéma en vue de réaliser un shampoing, un soin capillaire, une coupe de base et un brushing adaptés, et de justifier les choix proposés ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (longueurs, volumes) :
  - ◆ un shampoing,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une coupe de base,
  - ◆ le brushing adapté à la coupe,
  - ◆ le coiffage,
  - ◆ la finition ;
- ◆ de justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de la communication établie avec l'interlocuteur,
- ◆ le degré de précision des termes techniques et scientifiques,
- ◆ le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : PERMANENTE, DEFRISAGE, TOUCHING – NIVEAU 1**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 04 U11 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# COIFFURE : PERMANENTE, DEFRISAGE, TOUCHING – NIVEAU 1

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions scientifiques et technologiques de base préparatoires aux fonctions techniques de permanente, de défrisage et de touching.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - ◆ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
  - ◆ consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
  - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair ;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

##### En mathématiques,

- ◆ savoir calculer :
  - ◆ maîtriser le système de numération en base 10 ;
  - ◆ opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
  - ◆ connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;

- ◆ prendre une fraction d'un nombre ;
- ◆ calculer un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ savoir structurer l'espace et ses composants :
  - ◆ reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;
  - ◆ calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
  - ◆ calculer l'aire et le volume de ces solides ;
  - ◆ dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- ◆ savoir mesurer :
  - ◆ mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur ;
  - ◆ pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie et d'angle (cas simples).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB).

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Soutien de coiffure : technologie	CT	B	16
Soutien de coiffure : pratique professionnelle	PP	L	48
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	16
Total des périodes			<b>80</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

*en vue de préparer et de ranger le poste de travail,*

*en vue d'accueillir le client et de détecter ses attentes,*

*en vue d'effectuer l'analyse préalable ou diagnostic afin de déterminer les techniques spécifiques à mettre en place pour réaliser des shampoings pré- et postopératoires, des permanentes, des défrisages et des touchings,*

### En soutien de coiffure : technologie,

- ◆ de décrire brièvement l'histoire, les objectifs et les différents types de permanentes (légère, moyenne et forte) ;
- ◆ de définir le touching et le défrisage ;
- ◆ d'identifier et de caractériser le matériel nécessaire à la réalisation d'une permanente ;
- ◆ de décrire les principes de base de la protection du client et du coiffeur lors de la réalisation d'une permanente ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique de base en vue de préparer un travail de permanente ou de défrisage ;
- ◆ d'identifier les produits spécifiques aux shampoings pré- et postopératoires et aux soins pouvant être réalisés dans le cadre d'un service « permanente » ;
- ◆ d'identifier sur la base de schémas ou de croquis les différentes séparations ;

- ◆ d'expliquer les techniques de pose du papier pointe et de la direction de la mèche, en vue de réaliser les différents enroulages ;
- ◆ d'identifier et de reconnaître les différents diamètres de bigoudis en permanente classique ;
- ◆ de réaliser un schéma de montage et de dessin de frisure pour la permanente choisie ;
- ◆ de catégoriser et de caractériser les différentes techniques de soutien de coiffure selon leur mode d'application ;
- ◆ d'identifier et de caractériser les différentes étapes de la réalisation d'une permanente ;
- ◆ de s'approprier le vocabulaire technique de base lié à la réalisation de permanentes et de défrisages.

**En soutien de coiffure : pratique professionnelle,**

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, d'ergonomie et d'hygiène personnelle et professionnelle,*

*dans le respect du temps imparti,*

*dans le cadre de jeux de rôles ou sur têtes malléables,*

- ◆ d'établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, une simulation de permanente, un touching, des soins capillaires, et de justifier les choix posés ;
- ◆ de sélectionner le matériel adéquat ;
- ◆ de réaliser selon les critères imposés :
  - ◆ des séparations pour une permanente classique,
  - ◆ des enroulages directionnels à l'eau,
  - ◆ un touching ;
- ◆ de réaliser à l'eau, dans le cadre d'exercices de simulation et dans un ordre chronologique adéquat, toutes les phases d'une permanente et d'un défrisage ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger et le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## **5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, d'ergonomie et d'hygiène personnelle et professionnelle,*

*dans le respect du temps imparti,*

*dans le cadre d'un jeu de rôles imposé par le chargé de cours,*

- ◆ de catégoriser et de caractériser les différentes techniques de soutien de coiffure selon leur mode d'application ;
- ◆ d'assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, une simulation de permanente, et de justifier les choix proposés ;
- ◆ de réaliser selon les critères imposés :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ une simulation de permanente,
  - ◆ le touching,

- ◆ la finition ;
- ◆ de justifier les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ l'utilisation adéquate des termes techniques,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels,
- ◆ la rapidité d'exécution.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.



**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : PERMANENTE, DEFRISAGE, TOUCHING – NIVEAU 2**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 05 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# COIFFURE : PERMANENTE, DEFRISAGE, TOUCHING – NIVEAU 2

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions scientifiques et technologiques liées aux fonctions techniques de permanente, de défrisage et de touching.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

**En coiffure : permanente, défrisage, touching,**

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, d'ergonomie et d'hygiène personnelle et professionnelle,*

*dans le respect du temps imparti,*

*dans le cadre d'un jeu de rôles imposé par le chargé de cours,*

- ◆ catégoriser et caractériser les différentes techniques de soutien de coiffure selon leur mode d'application ;
- ◆ assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, une simulation de permanente, et justifier les choix proposés ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ une simulation de permanente,
  - ◆ le touching,
  - ◆ la finition ;
- ◆ justifier les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Coiffure : permanente, défrisage, touching – niveau 1 », code n° 831604U11D1, classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Soutien de coiffure : technologie	CT	B	20
Soutien de coiffure : pratique professionnelle	PP	L	60
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	20
Total des périodes			<b>100</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

### En soutien de coiffure : technologie

- ◆ de caractériser et de schématiser la structure de la kératine du cheveu ;
- ◆ de définir, dans le cadre de la réalisation de permanentes et de défrisages, les notions scientifiques de base suivantes : oxydant – réducteur – eau oxygénée – ammoniacale – acide ;
- ◆ de décrire les principes chimiques de base d'une permanente et d'un défrisage ;
- ◆ de reconnaître des schémas d'action chimique des produits de permanente et de défrisage sur la kératine du cheveu ;
- ◆ de citer et d'identifier le rôle des différents produits spécifiques de permanente, de défrisage et de finition, conformément aux notices de fabrication ;
- ◆ d'identifier et de caractériser, dans l'ordre chronologique, les différentes actions mécaniques, physiques et chimiques liées à la réalisation d'une permanente et d'un défrisage ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires, une permanente ou un défrisage et de justifier les techniques, le matériel et les produits choisis ;
- ◆ d'utiliser la terminologie spécifique lors de la réalisation ou de l'explication des différentes phases d'une permanente et d'un défrisage.

### En soutien de coiffure : pratique professionnelle,

*face à des modèles dames ou hommes,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, et d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'accueillir le client dans le respect des règles de politesse et de courtoisie et d'assurer sa prise en charge, du début à la fin du service ;
- ◆ d'installer et d'assurer le confort et la protection du client ;
- ◆ de s'informer des attentes et des souhaits du client ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique (texture, nature, état du cheveu, état du cuir chevelu...) et d'expliquer la pertinence de ses choix ;

- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de sélectionner la méthode adéquate selon le diagnostic posé ;
- ◆ de sélectionner et de disposer judicieusement tout le matériel et les produits utilisés ;
- ◆ d'effectuer correctement les dosages des produits sélectionnés ;
- ◆ d'appliquer avec soin, précision et dextérité, dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
  - ◆ de permanente et de défrisage,
  - ◆ de shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ de soins capillaires,
  - ◆ de touching,
  - ◆ de finition ;
- ◆ de contrôler le processus de permanente ou de défrisage et de réagir, le cas échéant, de manière adéquate ;
- ◆ d'identifier les écarts éventuels entre les résultats obtenus et le travail demandé et de poser des hypothèses sur les causes possibles de cet écart ;
- ◆ de veiller au réapprovisionnement, si nécessaire ;
- ◆ de compléter la fiche du client ;
- ◆ de positionner un rendez-vous ;
- ◆ d'orienter le client vers l'étape suivante ou vers un collègue ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, et d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'expliquer les principes scientifiques de base d'une permanente et d'un défrisage ;
- ◆ de reconnaître des schémas d'action chimique des produits de permanente sur la kératine du cheveu ;
- ◆ d'utiliser une terminologie professionnelle adéquate ;
- ◆ d'assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires, une permanente ou un défrisage et de justifier les choix proposés ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
  - ◆ de réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (degré de frisure, volume, mouvements) :
    - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,

- ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une permanente ou un défrisage,
  - ◆ le coiffage,
  - ◆ la finition ;
- ◆ de justifier les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
  - ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de qualité de la communication établie avec l'interlocuteur,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels,
- ◆ le niveau de qualité du résultat obtenu.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : PERMANENTE, DEFRISAGE, TOUCHING  
– STAGE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 10 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# COIFFURE : PERMANENTE, DEFRISAGE, TOUCHING – STAGE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de confronter à la réalité de la profession des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux acquis en soutien de coiffure et en coiffage, et de démontrer son sens des responsabilités ;

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

**En coiffure : permanente, défrisage et touching,**

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, d'ergonomie et d'hygiène personnelle et professionnelle,*

*dans le respect du temps imparti,*

*dans le cadre d'un jeu de rôles imposé par le chargé de cours,*

- ◆ catégoriser et caractériser les différentes techniques de soutien de coiffure selon leur mode d'application ;
- ◆ assurer la prise en charge et le confort du modèle du début à la fin du service ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, une simulation de permanente, et de justifier les choix proposés ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ une simulation de permanente,
  - ◆ le touching,
  - ◆ la finition ;
- ◆ justifier les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Coiffure : permanente, défrisage, touching – niveau 1 », code n° 831604U11D1, classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Code U

3.1. Etudiant : 120 périodes

Z

3.2. Encadrement de stage

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Encadrement de stage	PP	O	20
Total des périodes			<b>20</b>

## 4. PROGRAMME

*Le(s) lieu(x) de(s) stage(s) étant judicieusement choisi(s) par l'étudiant et devant faire l'objet d'un accord du chef d'établissement ou de son délégué et du (des) maître(s) de(s) stage(s).*

### 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- ◆ de respecter les termes de la convention de stage et de tenir un carnet de stage selon les modalités fixées par le personnel chargé de l'encadrement de stage ;
- ◆ de s'intégrer dans une équipe de travail et d'y collaborer efficacement (tenue, ponctualité, motivation...);
- ◆ de développer des relations humaines harmonieuses avec le personnel du salon et la clientèle ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique, d'expliquer la pertinence de ses choix et de sélectionner les produits et le matériel adaptés ;
- ◆ de mener à terme, dans un contexte professionnel représentatif du métier, et en respectant les règles de sécurité, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et environnementales, des actes techniques de soutien de coiffure, de coiffage, de soins capillaires et de finition conformes aux attentes ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté ;
- ◆ de s'auto-évaluer.

### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'informer l'étudiant et le maître de stage des tâches et des devoirs prévus dans le cadre de la convention ;
- ◆ d'orienter l'étudiant dans le choix du lieu de stage ;
- ◆ d'assurer le suivi de l'évolution du stage en collaboration avec le maître de stage et le stagiaire ;
- ◆ de communiquer les critères d'évaluation des stages et d'assurer celle-ci ;
- ◆ d'amener l'étudiant à construire son auto-évaluation.



## **5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales, sous le contrôle d'un responsable qualifié :*

- ◆ de respecter la convention de stage, de tenir un carnet de stage et de s'auto-évaluer, selon les modalités fixées par le personnel chargé de l'encadrement ;
- ◆ de mener à terme, dans les conditions normales d'activité d'un salon de coiffure, des actes techniques de soutien de coiffure, de coiffage, de soins capillaires et de finition conformes aux attentes ;
- ◆ de réaliser une fiche diagnostique pertinente, de justifier ses choix en utilisant la terminologie adéquate et de sélectionner les produits et le matériel adaptés ;
- ◆ d'établir des relations humaines professionnelles avec la clientèle et le personnel ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ la qualité des rapports avec autrui,
- ◆ la précision du diagnostic,
- ◆ le degré d'habileté,
- ◆ le soin et la précision dans le travail,
- ◆ le degré d'autonomie.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : COLORATIONS FUGACE ET SEMI-PERMANENTE,  
MISES EN PLIS**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 06 U11 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **COIFFURE : COLORATIONS FUGACE ET SEMI-PERMANENTE, MISES EN PLIS**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions scientifiques et technologiques liées aux fonctions techniques de colorations fugaces et semi-permanentes, de shampoings pré- et postopératoires et de mises en plis.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **En français,**

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - ◆ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
  - ◆ consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
  - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair ;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

##### **En mathématiques,**

- ◆ savoir calculer :
  - ◆ maîtriser le système de numération en base 10 ;
  - ◆ opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;

- ◆ connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
- ◆ prendre une fraction d'un nombre ;
- ◆ calculer un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ savoir structurer l'espace et ses composants :
  - ◆ reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;
  - ◆ calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
  - ◆ calculer l'aire et le volume de ces solides ;
  - ◆ dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- ◆ savoir mesurer :
  - ◆ mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur ;
  - ◆ pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie et d'angle (cas simples).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB).

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Coloration et mise en plis : technologie	CT	B	24
Coloration et mise en plis : pratique professionnelle	PP	L	24
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	12
Total des périodes			<b>60</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

*en vue de préparer et de ranger le poste de travail,*

*en vue d'accueillir le client et de détecter ses attentes,*

*en vue d'effectuer l'analyse préalable ou diagnostic afin de déterminer les techniques spécifiques à mettre en place pour réaliser des shampoings pré- et postopératoires, des colorations fugaces, des semi-permanentes et des mises en plis,*

### **En coloration et mise en plis : technologie,**

- ◆ de caractériser les règles de base d'une communication professionnelle efficace (verbale, non verbale, en face à face au salon et au téléphone...) :
  - ◆ d'accueil,
  - ◆ de diagnostic,
  - ◆ durant les actes techniques ;
- ◆ de s'approprier le vocabulaire technique spécifique ;
- ◆ d'identifier la pigmentation naturelle du cheveu ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires de sécurité liés à l'entretien, à la manipulation et au stockage du matériel et des produits ;

- ◆ d'identifier les risques d'accidents et d'allergies, et de déterminer les modes de prévention des risques, les systèmes de protection adaptés (test de Sabouraud) et les réactions appropriées (rinçage chloruré) ;
- ◆ de reconnaître et de caractériser le matériel et les produits spécifiques :
  - aux colorations fugaces et aux semi-permanentes ;
  - à la réalisation de shampooings pré- et postopératoires et de mises en plis ;
- ◆ de déterminer l'influence des produits de coloration sur la couleur naturelle du cheveu ;
- ◆ d'identifier le matériel de protection du client adapté aux colorations fugaces, aux semi-permanentes, aux shampooings pré- et postopératoires et aux mises en plis ;
- ◆ de sélectionner des schémas de montage de mises en plis ;
- ◆ de caractériser les différentes séparations à exécuter dans le cadre d'une coloration ;
- ◆ de planifier la chronologie des différents services à accomplir (shampooings pré- et postopératoires, colorations fugaces, semi-permanentes et mises en plis) ;
- ◆ de distinguer les couleurs primaires, secondaires et intermédiaires, et apprendre les règles de colorimétrie ;
- ◆ d'identifier la couleur naturelle, la hauteur et l'échelle des tons, les reflets et les nuances chaudes et froides ;
- ◆ de définir le nuancier et de décrire son utilisation ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, une coloration fugace, une semi-permanente et une mise en plis, et de justifier les techniques, le matériel et les produits choisis.

**En coloration et mise en plis : pratique professionnelle,**

*en vue de réaliser des colorations fugaces, des semi-permanentes et des mises en plis,*

*dans le respect des consignes et des règles de sécurité, d'ergonomie, d'hygiène personnelle et professionnelle*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'accueillir le client dans le respect des règles de politesse et de courtoisie et d'assurer sa prise en charge, du début à la fin du service ;
- ◆ d'installer et d'assurer le confort et la protection du client, en appliquant notamment une touche d'essai ;
- ◆ de s'informer des attentes et des souhaits du client ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- ◆ d'utiliser à bon escient le nuancier ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique et d'expliquer la pertinence de ses choix ;
- ◆ de sélectionner et de disposer judicieusement tout le matériel et les produits utilisés ;
- ◆ d'appliquer avec soin, précision et dextérité, dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
  - ◆ de shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ de colorations fugaces et de semi-permanentes,
  - ◆ de mises en plis (ondulations directes, crans, bouclages...),
  - ◆ de coups de peigne,
  - ◆ de finition ;

- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des consignes et des règles de sécurité, d'ergonomie, d'hygiène personnelle et professionnelle,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'assurer la prise en charge et le confort du client, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ d'utiliser à bon escient le nuancier ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique pertinente et un schéma de mise en plis en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, une coloration fugace, une semi-permanente, et une mise en plis adaptés, et de justifier les choix proposés ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de réaliser selon les critères imposés :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ une coloration fugace et une coloration semi-permanente,
  - ◆ une mise en plis,
  - ◆ le coiffage,
  - ◆ la finition ;
- ◆ de justifier les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de qualité de la communication établie avec l'interlocuteur,
- ◆ le degré de précision des termes techniques et scientifiques,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : COLORATION TON SUR TON**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 07 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# COIFFURE : COLORATION TON SUR TON

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions scientifiques et technologiques liées aux fonctions techniques de colorations ton sur ton.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

**En coiffure : colorations fugace et semi-permanente, mises en plis,**

*face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des consignes et des règles de sécurité, d'ergonomie, d'hygiène personnelle et professionnelle,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ assurer la prise en charge et le confort du client, du début à la fin du service ;
- ◆ établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ utiliser à bon escient le nuancier ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente et un schéma de mise en plis en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, une coloration fugace, une semi-permanente, et une mise en plis adaptés, et justifier les choix proposés ;
- ◆ préparer le poste de travail ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ une coloration fugace et une coloration semi-permanente,
  - ◆ une mise en plis,
  - ◆ le coiffage,
  - ◆ la finition ;



- ◆ justifier les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Coiffure : colorations fugace et semi-permanente, mises en plis », code n° 831606U11D1, classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Coloration ton sur ton : technologie	CT	B	20
Coloration ton sur ton : pratique professionnelle	PP	L	60
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	20
Total des périodes			<b>100</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

### En coloration ton sur ton : technologie

- ◆ de caractériser l'eau oxygénée et l'ammoniaque ainsi que leurs rôles respectifs dans une coloration ton sur ton ;
- ◆ d'expliquer les principes scientifiques de base d'une coloration à faible oxydation ;
- ◆ de s'approprier le vocabulaire technique spécifique ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires de sécurité liés, au stockage du matériel et des produits ;
- ◆ de reconnaître et de caractériser le matériel et les produits spécifiques :
  - ◆ aux colorations ton sur ton,
  - ◆ utiles à la réalisation de shampooings pré- et postopératoires et de soins capillaires ;
- ◆ de déterminer l'influence des produits de coloration sur la couleur naturelle du cheveu ;
- ◆ de planifier la chronologie des différents services à réaliser (shampooings, soins capillaires et colorations ton sur ton) ;
- ◆ d'identifier la couleur naturelle et le pourcentage de cheveux blancs ;
- ◆ de définir le nuancier et de décrire son utilisation ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires, une coloration ton sur ton, et de justifier les techniques, le matériel et les produits choisis.

### En coloration ton sur ton : pratique professionnelle,

*face à des modèles dames ou hommes,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

*selon les critères imposés (luminosité, uniformité, volumes, mouvements...),*

- ◆ d'accueillir le client dans le respect des règles de politesse et de courtoisie et d'assurer sa prise en charge, du début à la fin du service ;
- ◆ d'installer et d'assurer le confort et la protection du client en appliquant les règles d'hygiène, d'ergonomie, de manutention et de sécurité ;
- ◆ de s'informer des attentes et des souhaits du client ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique et d'expliquer la pertinence de ses choix ;
- ◆ de sélectionner et de disposer judicieusement le matériel ;
- ◆ de sélectionner et de préparer les produits ;
- ◆ d'appliquer avec soin, précision et dextérité, dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
  - ◆ de colorations ton sur ton,
  - ◆ de shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ de soins capillaires,
  - ◆ de coups de peigne,
  - ◆ de finition ;
- ◆ de justifier les techniques et le matériel utilisés ;
- ◆ de veiller au réapprovisionnement, si nécessaire ;
- ◆ de compléter la fiche du client ;
- ◆ de positionner un rendez-vous ;
- ◆ d'orienter le client vers l'étape suivante ou vers un collègue ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'expliquer les principes scientifiques de base d'une coloration à faible oxydation ;
- ◆ d'assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires et une coloration ton sur ton adaptés, et de justifier les choix proposés ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (luminosité, uniformité, volume, mouvements, créativité) :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,

- ◆ un soin capillaire,
- ◆ une coloration ton sur ton,
- ◆ le coiffage,
- ◆ la finition ;
- ◆ de justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de qualité de la communication établie avec l'interlocuteur,
- ◆ le degré de précision des termes techniques et scientifiques,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : COUPE COMBINEE, COUPE MIXTE, BRUSHING  
TENDANCE ET RASAGE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 03 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **COIFFURE : COUPE COMBINEE, COUPE MIXTE, BRUSHING TENDANCE ET RASAGE**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de réaliser tout type de coupe hommes et dames, un rasage ainsi qu'une taille de barbe, de moustache et de favoris.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

**En coiffure : shampoing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame,**

*face à un modèle dame, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ assurer la prise en charge du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente et un schéma en vue de réaliser un shampoing, un soin capillaire, une coupe de base et un brushing adaptés, et justifier les choix proposés ;
- ◆ préparer le poste de travail ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (longueurs, volumes) :
  - ◆ un shampoing,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une coupe de base,
  - ◆ le brushing adapté à la coupe,
  - ◆ le coiffage,

- ◆ la finition ;
- ◆ justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Coiffure : shampooing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame – niveau 2 », code n° 831602U21D1, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Coupe mixte - rasage : technologie	CT	B	32
Coupe mixte - rasage : pratique professionnelle	PP	L	96
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	32
Total des périodes			<b>160</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

### En coupe mixte - rasage : technologie,

- ◆ de définir « alopecie », « pelade » et « calvitie », et de déterminer les causes possibles de ces anomalies du cheveu et du cuir chevelu ;
- ◆ de réaliser des schémas de coupes combinées et de franges ;
- ◆ de reconnaître différents types d'anomalies du poil du visage chez l'homme ;
- ◆ de s'informer des dernières tendances en coiffure ;
- ◆ d'identifier les différents modèles de coupes « mode » et commerciales et de les décrire en utilisant le vocabulaire technique approprié ;
- ◆ d'identifier différents types de tailles de barbe, de moustache et de favoris ;
- ◆ d'identifier et de décrire le matériel et les produits spécifiques à la coupe, au rasage et à la taille de la barbe, de moustache et des favoris ;
- ◆ d'identifier et de caractériser les principaux produits de soins et de finition adaptés à la coupe hommes, au rasage et à la taille de la barbe, de moustache et des favoris (effet mouillé, mat...-fixation forte, souple...) ;
- ◆ d'identifier les règles d'hygiène, de sécurité et de protection (pour le client et pour le coiffeur) spécifiques à la manipulation du matériel et des produits employés ;
- ◆ de décrire, dans l'ordre chronologique, les différentes étapes de la réalisation d'un rasage et d'une taille de la barbe, de moustache et des favoris ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique adaptée.

### En coupe mixte - rasage : pratique professionnelle,

*face à des modèles,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, et d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'accueillir le client en appliquant les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil) adaptées à l'interlocuteur et au contexte, dans le respect des règles de politesse et de courtoisie tout
  - ◆ en assurant sa prise en charge, du début à la fin du service,
  - ◆ en s'informant de ses attentes et souhaits ;
- ◆ d'installer et d'assurer le confort et la protection du client en appliquant les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de manutention ;
- ◆ d'utiliser le vocabulaire technique et scientifique adapté ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique et d'expliquer la pertinence de ses choix ;
- ◆ de sélectionner et de disposer judicieusement tout le matériel et les produits utilisés ;
- ◆ d'appliquer avec soin, précision et dextérité, et dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
  - ◆ de shampoings,
  - ◆ de soins capillaires,
  - ◆ de coupes et d'effilage,
  - ◆ de rasage,
  - ◆ de tailles de barbe, de moustache et de favoris,
  - ◆ de fixation,
  - ◆ de brushing,
  - ◆ de coiffage,
  - ◆ de finition ;
- ◆ de veiller au réapprovisionnement, si nécessaire ;
- ◆ de compléter la fiche du client ;
- ◆ de positionner un rendez-vous ;
- ◆ d'orienter le client vers l'étape suivante ou vers un collègue ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*face à un modèle dame, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, et d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'assurer la prise en charge du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une communication verbale et non verbale ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ d'appliquer les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil) adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de réaliser une fiche diagnostique pertinente et de justifier les choix opérés ;

- ◆ de réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (longueur, volume, mouvements) :
  - ◆ un shampoing,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une coupe et un effilage,
  - ◆ un brushing adapté à la coupe,
  - ◆ un coiffage,
  - ◆ une finition ;
- ◆ de justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

*face à un modèle homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'assurer la prise en charge du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une communication verbale et non-verbale ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ d'appliquer les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil) adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ de réaliser une fiche diagnostique pertinente et de justifier les choix opérés ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (longueur, volume, mouvements, netteté, finition):
  - ◆ un shampoing,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une coupe et un effilage,
  - ◆ un rasage,
  - ◆ une taille de barbe, de moustache et de favoris,
  - ◆ un brushing adapté à la coupe,
  - ◆ un coiffage,
  - ◆ une finition ;
- ◆ de justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de la communication établie avec l'interlocuteur,
- ◆ le degré de précision des termes techniques et scientifiques,
- ◆ le niveau d'organisation et des méthodes de travail,



- ♦ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu,
- ♦ le niveau de créativité.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : COLORATION D'OXYDATION ET DECOLORATION**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 08 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2005,  
sur avis conforme du Conseil général**

# COIFFURE : COLORATION D'OXYDATION ET DECOLORATION

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'effectuer tout type de coloration d'oxydation, de décoloration et de mèches avec dextérité et professionnalisme, et d'adapter un type de coiffure aux effets esthétiques recherchés.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

**En coiffure : coloration ton sur ton,**

*face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ expliquer les principes scientifiques de base d'une coloration à faible oxydation ;
- ◆ assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires, et une coloration ton sur ton adaptés, et justifier les choix proposés ;
- ◆ préparer le poste de travail ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (luminosité, uniformité, volume, mouvements, créativité) :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une coloration ton sur ton,

- ◆ le coiffage,
- ◆ la finition ;
- ◆ justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Coiffure : coloration ton sur ton », code n° 831607U21D1, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Colorations d'oxydation et décolorations : technologie	CT	B	40
Colorations d'oxydation et décolorations : pratique professionnelle	PP	L	152
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	48
Total des périodes			<b>240</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

### En colorations d'oxydation et décolorations : technologie

- ◆ de définir la notion de pH ;
- ◆ de s'informer des dernières tendances « couleurs » ;
- ◆ d'identifier et de caractériser, dans le cadre de colorations d'oxydation et de décolorations, les produits spécifiques utiles à la réalisation de shampooings pré- et postopérateurs et de soins capillaires ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique appropriée et de justifier les choix posés ;
- ◆ de décrire précisément les mécanismes du mordantage, de la pré-pigmentation, de la remontée de couleur, de la coloration d'oxydation, de la coloration super éclaircissante, de la décoloration, de la recoloration, du décapage et du balayage et d'identifier les différents produits qui y sont liés, en ce compris les modes de préparation et de conservation de ces produits ;
- ◆ d'identifier le rôle et le fonctionnement des différents matériels d'accélération ;
- ◆ d'identifier, dans le cadre de colorations, de colorations super éclaircissantes et de décolorations, la couleur naturelle, la hauteur et l'échelle des tons, les reflets, les écarts de tons ainsi que les nuances chaudes et froides ;
- ◆ de citer et de caractériser, dans l'ordre chronologique, les différentes activités liées à la réalisation de colorations d'oxydation, de colorations super éclaircissantes et de décolorations ;
- ◆ d'identifier les symptômes d'une réaction allergique à une coloration et d'envisager les moyens de prévention et de remédiation.

### En colorations d'oxydation et décolorations : pratique professionnelle,

*face à un modèle dame ou homme,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'accueillir le client en appliquant les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil) adaptées à l'interlocuteur et au contexte, dans le respect des règles de politesse et de courtoisie tout
  - ◆ en assurant sa prise en charge, du début à la fin du service,
  - ◆ en s'informant de ses attentes et souhaits ;
- ◆ d'installer et d'assurer le confort et la protection du client en appliquant les règles d'hygiène, d'ergonomie, de manutention et de sécurité ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique et d'expliquer la pertinence de ses choix ;
- ◆ de sélectionner et de disposer judicieusement le matériel ;
- ◆ de sélectionner et de préparer les produits ;
- ◆ d'appliquer avec soin, précision et dextérité, dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
  - ◆ de shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ de mordantage,
  - ◆ de pré-pigmentation,
  - ◆ de repigmentation,
  - ◆ de remontée de couleur,
  - ◆ de coloration d'oxydation,
  - ◆ de colorations super éclaircissantes,
  - ◆ de décolorations,
  - ◆ de recolorations,
  - ◆ de décapage,
  - ◆ de balayage,
  - ◆ de soins capillaires,
  - ◆ de coiffage,
  - ◆ de finition ;
- ◆ de contrôler le processus et de réagir, le cas échéant, de manière adéquate, notamment lors d'une allergie ;
- ◆ d'identifier les écarts éventuels entre les résultats obtenus et le travail demandé et de poser des hypothèses sur les causes possibles de cet écart ;
- ◆ de veiller au réapprovisionnement, si nécessaire ;
- ◆ de compléter la fiche du client ;
- ◆ de positionner un rendez-vous ;
- ◆ d'orienter le client vers l'étape suivante ou vers un collègue ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ d'expliquer les opérations suivantes : mordantage, pré-pigmentation, repigmentation, remontée de couleur, coloration d'oxydation, coloration super éclaircissante, décoloration, recoloration, décapage et balayage ;
- ◆ d'assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une communication verbale et non verbale ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ d'appliquer les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil) adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ de réaliser une fiche diagnostique pertinente, de planifier et de justifier les choix posés ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de réaliser, selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (nuances, reflets, effet, créativité) :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ un mordantage,
  - ◆ une prépigmentation,
  - ◆ une repigmentation,
  - ◆ une remontée de couleur,
  - ◆ une coloration d'oxydation,
  - ◆ une coloration super éclaircissante,
  - ◆ une décoloration,
  - ◆ une recoloration,
  - ◆ un décapage,
  - ◆ un balayage,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ le coiffage,
  - ◆ la finition ;
- ◆ de justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ de contrôler le processus et de réagir, le cas échéant, de manière adéquate, notamment lors d'une allergie ;
  - ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de qualité de la communication établie avec l'interlocuteur,

- ◆ le degré de précision des termes techniques et scientifiques,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu,
- ◆ le niveau de qualité de la créativité.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : COLORATION ET DECOLORATION - STAGE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 11 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**



# COIFFURE : COLORATION ET DECOLORATION - STAGE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de confronter à la réalité de la profession des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux acquis par l'étudiant en coloration et en décoloration et de démontrer son sens des responsabilités.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

**En coiffure : coloration ton sur ton,**

*face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ expliquer les principes scientifiques de base d'une coloration à faible oxydation ;
- ◆ assurer la prise en charge et le confort du modèle du début à la fin du service ;
- ◆ établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires, et une coloration ton sur ton adaptés, et justifier les choix proposés ;
- ◆ préparer le poste de travail ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (luminosité, uniformité, volume, mouvements, créativité) :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une coloration ton sur ton,
  - ◆ le coiffage,

- ◆ la finition ;
- ◆ justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Coiffure : coloration ton sur ton », code n° 831607U21D1, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Code U

3.1. Etudiant : 120 périodes

Z

### 3.2. Encadrement de stage

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Encadrement de stage	PP	O	20
Total des périodes			<b>20</b>

## 4. PROGRAMME

*Le(s) lieu(x) de(s) stage(s) étant judicieusement choisi(s) par l'étudiant et devant faire l'objet d'un accord du chef d'établissement ou de son délégué et du (des) maître(s) de(s) stage(s).*

### 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- ◆ de respecter les termes de la convention de stage et de tenir un carnet de stage selon les modalités fixées par le personnel chargé de l'encadrement de stage ;
- ◆ de s'intégrer dans une équipe de travail et d'y collaborer efficacement (tenue, ponctualité, motivation,...) ;
- ◆ de développer des relations humaines harmonieuses et professionnelles avec le personnel du salon et la clientèle ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique, d'expliquer la pertinence de ses choix et de sélectionner les produits et le matériel adaptés ;
- ◆ de mener à terme, dans un contexte professionnel représentatif du métier, et en respectant les règles de sécurité, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et environnementales, des actes techniques de coloration, de décoloration, de soins capillaires, de coiffage et de finition conformes aux attentes ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté ;
- ◆ de s'auto-évaluer.

### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'informer l'étudiant et le maître de stage des tâches et des devoirs prévus dans le cadre de la convention ;
- ◆ d'orienter l'étudiant dans le choix du lieu de stage ;

- ◆ d'assurer le suivi de l'évolution du stage en collaboration avec le maître de stage et le stagiaire ;
- ◆ de communiquer les critères d'évaluation des stages et d'assurer celle-ci ;
- ◆ d'amener l'étudiant à construire son auto-évaluation.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales, sous le contrôle d'un responsable qualifié :*

- ◆ de réaliser une fiche diagnostique pertinente, d'expliquer, en utilisant la terminologie adéquate, la pertinence de ses choix et de sélectionner les produits et le matériel adaptés ;
- ◆ de mener à terme, dans les conditions normales d'activité d'un salon de coiffure, des actes techniques de coloration, de décoloration, de soins capillaires, de coiffage et de finition conformes aux attentes ;
- ◆ de respecter la convention de stage, de tenir un carnet de stage et de s'auto-évaluer, selon les modalités fixées par le personnel chargé de l'encadrement ;
- ◆ d'établir des relations humaines professionnelles avec la clientèle et le personnel ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ la qualité des rapports avec autrui,
- ◆ la précision du diagnostic,
- ◆ le degré d'habileté,
- ◆ le soin et la précision dans le travail,
- ◆ le degré d'autonomie.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COIFFURE : COIFFURES DE CIRCONSTANCE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 16 09 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# COIFFURE : COIFFURES DE CIRCONSTANCE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de réaliser tout type de coiffure de circonstance adapté pour dames et pour hommes, tout en prenant en compte la recherche esthétique.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

**En coiffure : shampoing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame,**

*face à un modèle dame, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ assurer la prise en charge du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente et un schéma en vue de réaliser un shampoing, un soin capillaire, une coupe de base et un brushing adaptés, et justifier les choix proposés ;
- ◆ préparer le poste de travail ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (longueurs, volumes) :
  - ◆ un shampoing,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une coupe de base,
  - ◆ le brushing adapté à la coupe,
  - ◆ le coiffage,

- ◆ la finition ;
- ◆ justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**En coiffure : coloration ton sur ton,**

*face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ expliquer les principes scientifiques de base d'une coloration à faible oxydation ;
- ◆ assurer la prise en charge et le confort du modèle, du début à la fin du service ;
- ◆ établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ établir une fiche diagnostique pertinente en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, des soins capillaires et une coloration ton sur ton adaptés, et justifier les choix proposés ;
- ◆ préparer le poste de travail ;
- ◆ réaliser selon les critères imposés, notamment en termes de résultats attendus (luminosité, uniformité, volume, mouvements, créativité) :
  - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
  - ◆ un soin capillaire,
  - ◆ une coloration ton sur ton,
  - ◆ le coiffage,
  - ◆ la finition ;
- ◆ justifier, en utilisant la terminologie adéquate, les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ entretenir, nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d'enseignement « Coiffure : shampooing, soins capillaires, coupes de base et brushings pour dame – niveau 2 », code n° 831602U21D1 et « Coiffure : coloration ton sur ton », code n° 831607U21D1, classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

**3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

<b>3.1. Dénomination des cours</b>	Classement	Code U	Nombre de périodes
Coiffure de circonstance : technologie	CT	B	16
Coiffure de circonstance : pratique professionnelle	PP	L	48
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	16
Total des périodes			<b>80</b>

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

##### **En coiffure de circonstance : technologie,**

- ◆ de réaliser un diagnostic spécifique à une coiffure de circonstance en prenant en compte les besoins et les souhaits du client, ses caractéristiques (morphologie, type de cheveux, style, âge...), le contexte de l'évènement et les tendances de la mode ;
- ◆ d'identifier et de choisir le matériel adéquat et d'en expliquer son mode d'utilisation en vue de réaliser différents types de coiffures de circonstance : peignes, brosses, rouleaux, pinces, fer à boucler ou à lisser... ;
- ◆ de s'informer des dernières tendances de la mode et des coiffures de circonstance ;
- ◆ de créer des accessoires de cheveux afin de susciter la recherche esthétique ;
- ◆ d'identifier les techniques adaptées au choix de la coiffure : mises en plis, bouclages, lissages, crans, pose d'accessoires (crêpons, postiches, mèches, artifices...), tressages... ;
- ◆ de décrire les techniques de montage de chignons et de les sélectionner en fonction de la coiffure à réaliser ;
- ◆ d'expliquer la chronologie et le mode opératoire des techniques d'application en vue de réaliser la coiffure : travaux préparatoires, étapes, matériels, produits... ;
- ◆ de choisir les produits de fixation et de finition adaptés.

##### **En coiffure de circonstance : pratique professionnelle,**

*face à des modèles dames ou hommes,*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*dans le respect du temps imparti,*

- ◆ de prendre en charge le client et de le guider dans ses choix en fonction de la circonstance (mariage, cocktail, défilé... ) ;
- ◆ de réaliser le diagnostic en prenant en compte les besoins et les souhaits du client, ses caractéristiques (morphologie, type de cheveux, style, âge...), le contexte de l'évènement, les techniques, les produits et le matériel utilisés et adaptés à la coiffure de circonstance ;
- ◆ de justifier ses choix ;
- ◆ de concevoir une coiffure de circonstance adaptée à la demande du client, en faisant preuve d'une recherche esthétique ;
- ◆ de planifier son travail en respectant les différentes étapes de réalisation de la coiffure, depuis les travaux préparatoires jusqu'au coiffage final ;
- ◆ d'installer et de protéger le client ;
- ◆ de réaliser les travaux préparatoires en vue de créer la coiffure de circonstance (essais, mèches, colorations... ) ;
- ◆ de réaliser des coiffures de circonstance en utilisant les techniques, les produits et le matériel en fonction du diagnostic et des souhaits du client ;
- ◆ de manipuler les outils et les produits adaptés et d'utiliser les techniques de coiffage adéquates ;
- ◆ d'intégrer un accessoire (crêpons, postiches, mèches, artifices...) à la coiffure de circonstance ;
- ◆ de compléter la fiche du client en y indiquant toutes les informations utiles (observations, choix réalisés, conseil de suivi à domicile... ) ;
- ◆ de veiller au réapprovisionnement, si nécessaire.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :**

*face à un modèle dame, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon,*

*en respectant les consignes imposées par le chargé de cours, notamment en termes de résultats attendus (harmonie en fonction de la morphologie, volume, adéquation au contexte, tenue, finition, créativité),*

*dans le respect des règles de sécurité, de protection, de déontologie, d'ergonomie, d'hygiène et de présentation personnelles et professionnelles, et environnementales,*

*en respectant le temps imparti,*

- ◆ de prendre en charge le client :
  - ◆ en établissant une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
  - ◆ en appliquant les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil) adéquats ;
- ◆ d'utiliser une terminologie professionnelle adéquate ;
- ◆ de réaliser le diagnostic en prenant en compte les besoins et les souhaits du client, ses caractéristiques (morphologie, type de cheveux, style, âge...), le contexte de l'évènement, les techniques, les produits et le matériel utilisés et adaptés à la coiffure de circonstance ;
- ◆ de justifier l'effet esthétique recherché, la chronologie, les techniques, les produits et le matériel utilisés ;
- ◆ de créer ladite coiffure de circonstance tout en respectant les volumes, l'équilibre, l'adéquation au contexte de l'évènement... ;
- ◆ de réaliser cette coiffure de circonstance
  - ◆ en appliquant les techniques de coiffage et les finitions de manière adéquate,
  - ◆ en organisant son environnement et son travail de manière appropriée.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de qualité de la communication avec le modèle,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation et de la planification de son travail,
- ◆ le niveau de qualité de la manipulation du matériel, des produits et des techniques,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels,
- ◆ le niveau de qualité de la créativité.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.



**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
COIFFEUR**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

<p><b>CODE : 83 16 00 U22 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : COIFFEUR

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de démontrer qu'il est capable de mobiliser les compétences et de les mettre en œuvre dans le contexte professionnel du métier de coiffeur.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 3.1. Etudiant : 40 périodes

Code U  
Z

#### 3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : coiffeur	CT	I	16
Epreuve intégrée de la section : coiffeur	CT	I	4
Total des périodes			<b>20</b>

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- ◆ de participer aux séances préparatoires, de manière efficace, en posant les questions nécessaires à la bonne compréhension des consignes ;
- ◆ de s'informer sur les modes d'organisation de l'épreuve proprement dite ;
- ◆ de poser un diagnostic intégrant un ensemble de services sur un modèle, selon les modalités fixées par le Conseil des études ;

- ◆ de réaliser un travail en relation avec le métier de coiffeur, qu'il sera amené à défendre oralement en respectant les modalités fixées par le Conseil des études.

*face à des mises en situation de services de coiffure,*

- ◆ d'organiser et de planifier des activités professionnelles en fonction du temps imparti, des fonctions techniques à assurer, de la rentabilité maximale ;
- ◆ d'opérer des choix pertinents et de les justifier ;
- ◆ de proposer des produits et des services.

#### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le chargé de cours veillera à :

- ◆ communiquer les consignes et les critères d'évaluation à l'étudiant ;
- ◆ assurer l'accompagnement, la guidance de l'étudiant.

### **5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de défendre oralement son travail personnel selon les critères fixés par le Conseil des études ;  
*face à une mise en situation professionnelle, proposée ou avalisée par le Conseil des études,*
- ◆ d'y répondre de manière professionnelle en justifiant ses choix ;
- ◆ de justifier la planification et l'organisation des activités professionnelles et de les vérifier le cas échéant ;
- ◆ de proposer, s'il échec, une remédiation aux difficultés rencontrées.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de qualité des comportements professionnels mis en œuvre,
- ◆ le degré de pertinence des justifications apportées,
- ◆ la précision et la clarté dans l'expression orale et écrite,
- ◆ le choix judicieux du matériel et des produits.

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## Profil d'évaluation

Dépôt ChaCA le 01/03/2013

# COIFFEUR / COIFFEUSE

Les métiers décrits par le S.F.M.Q. sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

## UAA1 : Réaliser un shampoing, des soins capillaires, une coupe de base et un brushing adaptés pour Dame.

### SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA1 :

#### Éléments critiques de contexte :

- **Tâches :**
  - Accueillir la cliente
  - Détecter ses attentes
  - Réaliser le diagnostic
  - Réaliser shampoing, soin capillaire, coupe de base, brushing adaptés aux besoins et attentes de la cliente.
- **Mise en situation :**
  - Situation réelle « pratique » (c-à-d sur modèle Dame) pour l'accueil et les services techniques.
- **Complexité :**
  - Cliente inconnue (au minimum pour l'accueil et le diagnostic)
  - Changement de structure de coupe et raccourcissement de min 2cm
  - Cheveux courts ou mi-longs (hauteur d'épaules), gros ou moyens ou fins mais non frisés
  - Type de coupe et brushing : cf. techniques décrites dans le COPROFOR-02 UAA1
- **Autonomie :**
  - Autonomie de décision (sélection des techniques, matériels et produits nécessaires) et justification des choix
  - Autonomie d'exécution des services techniques.
- **Temps de réalisation :**
  - Max 30' pour accueil et diagnostic
  - Max 90' pour la réalisation des services techniques
  - Min 15' de justification des choix (planification, organisation, techniques, matériels, produits).
- **Conditions de réalisation :**
  - cf. profil d'équipement
  - Questionnaire-type, fiche diagnostic type, schémas de brushing et coupe à compléter, photos / revues ...

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG Oui/Non
<b>Critère 1 : Pertinence du diagnostic</b>	1.1. Les caractéristiques de cuir chevelu, des cheveux, de la cliente sont identifiées	.....
	1.2. Les choix de types de coupe et de brushing (schémas) sont adaptés à la cliente	.....
	1.3. Les choix de techniques, matériels, produits (shampooing, soins, coupe, brushing, fixation, finition) sont adaptés à la cliente	.....
	1.4. Les choix de services, techniques, produits et matériel sont justifiés sur base des observations, informations et connaissances	.....
<b>Critère 2 : Conformité du résultat</b>	2.1. L'organisation de l'environnement et du travail est appropriée.	.....
	2.2. Les techniques de shampooing, soins capillaires, coupe de base et brushing sont appliquées de manière adéquate (mode opératoire, manipulation du matériel et des produits ...)	.....
	2.3. Le résultat final correspond aux résultats attendus (longueurs, volumes ...)	.....
	2.4. Le délai de réalisation est respecté	.....
<b>Critère 3 : Respect des règles professionnelles</b>	3.1 Les règles de présentation, sécurité, hygiène, ergonomie et protection personnelles sont appliquées	.....
	3.2. Le confort et la protection de la cliente sont assurés tout au long de la prestation	.....
	3.3. Les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits sont appliquées (nettoyage, désinfection, rangement, stockage, tri des déchets ...).	.....
	3.4. Les règles déontologiques (secret professionnel, non-jugement ...) et le règlement du salon sont appliqués tout au long de la prestation	.....
<b>Critère 4 : Adéquation de la relation et de la communication</b>	4.1. La relation au client est conforme à la politique commerciale du salon	.....
	4.2. Les comportements non-verbaux (mimiques, gestuelle ...) sont adaptés au contexte (accueil, installation, dialogue, prise de congé) et à la cliente	.....
	4.3. Les techniques de communication verbale (ton, intensité, élocution ...) sont adaptées au contexte (accueil, installation, dialogue, prise de congé) et à la cliente	.....
	4.4. La terminologie utilisée est adaptée à l'interlocuteur (cliente, examinateurs)	.....

Remarques :

Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant sont déterminées par les opérateurs d'enseignement et de formation en fonction de l'épreuve qu'ils construisent.

cf. fiche outil COPROFOR-04.

## Profil d'évaluation

Dépôt ChaCA le 01/03/2013

# COIFFEUR / COIFFEUSE

Les métiers décrits par le S.F.M.Q. sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document. De même, le terme « client » sera utilisé comme forme épiciène.

## UAA2 : Réaliser un shampoing, des soins capillaires spécifiques, une permanente, un défrisage (lissage durable) et un *touching* adaptés pour Dame et Homme.

Remarque : Le *touching* a été ajouté par la Coprofor par rapport au référentiel de compétences professionnelles décrit par la Coref.

### SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA2 :

#### Éléments critiques de contexte :

- **Tâches :**
  - Accueillir le client
  - Détecter ses attentes
  - Réaliser le diagnostic
  - Réaliser shampoings, soins capillaires, permanente, *touching* adaptés aux besoins et attentes du client.
- **Mise en situation :**
  - Situation réelle « pratique » (c-à-d sur modèle Dame ou Homme) pour l'accueil et les services techniques.
- **Complexité :**
  - Client inconnu (au minimum pour l'accueil et le diagnostic)
  - Chevelure de minimum 8cm à maximum hauteur d'épaules
  - Type de permanente : enroulage directionnel sur minimum ¾ de la tête.
- **Autonomie :**
  - Autonomie de décision (sélection des techniques, matériels et produits nécessaires) et justification des choix
  - Autonomie d'exécution des services techniques.
- **Temps de réalisation :**
  - Max 30' pour accueil et diagnostic
  - Max 100' pour la réalisation des services techniques
  - Min 15' de justification des choix (planification, organisation, techniques, matériels, produits).
- **Conditions de réalisation :**
  - cf. profil d'équipement
  - Questionnaire-type, fiche diagnostic type, schéma de permanente à compléter, photos / revues ...

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG Oui/Non
<b>Critère 1 : Pertinence du diagnostic</b>	1.1. Les caractéristiques de cuir chevelu, des cheveux, du client sont identifiées	.....
	1.2. Les choix de types d'enroulage (schéma) sont adaptés au client	.....
	1.3. Les choix de techniques, matériels, produits (shampooing, soins spécifiques, permanente, <i>touching</i> , fixation, finition) sont adaptés au client	.....
	1.4. Les choix de services, techniques, produits et matériel sont justifiés sur base des observations, informations et connaissances	.....
<b>Critère 2 : Conformité du résultat</b>	2.1 L'organisation de l'environnement et du travail est appropriée.	.....
	2.2. Les techniques de shampooing, soins spécifiques, permanente et <i>touching</i> sont appliquées de manière adéquate (mode opératoire, manipulation du matériel et des produits ...)	.....
	2.3. Le résultat final correspond aux résultats attendus (degré de frisure, volume, mouvements ...)	.....
	2.4. Le délai de réalisation est respecté	.....
<b>Critère 3 : Respect des règles professionnelles</b>	3.1 Les règles de présentation, sécurité, hygiène, ergonomie et protection personnelles sont appliquées	.....
	3.2. Le confort et la protection du client sont assurés tout au long de la prestation	.....
	3.3. Les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits sont appliquées (nettoyage, désinfection, rangement, stockage, tri des déchets ...).	.....
	3.4. Les règles déontologiques (secret professionnel, non-jugement ...) et le règlement du salon sont appliqués tout au long de la prestation	.....
<b>Critère 4 : Adéquation de la relation et de la communication</b>	4.1. La relation au client est conforme à la politique commerciale du salon	.....
	4.2. Les comportements non-verbaux (mimiques, gestuelle ...) sont adaptés au contexte (accueil, installation, dialogue, prise de congé) et au client	.....
	4.3. Les techniques de communication verbale (ton, intensité, élocution ...) sont adaptées au contexte (accueil, installation, dialogue, prise de congé) et au client	.....
	4.4. La terminologie utilisée est adaptée à l'interlocuteur (client, examinateurs)	.....

Remarques :

Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant sont déterminées par les opérateurs d'enseignement et de formation en fonction de l'épreuve qu'ils construisent.

cf. fiche outil COPROFOR-04.

## Profil d'évaluation

Dépôt ChaCA le 01/03/2013

# COIFFEUR / COIFFEUSE

Les métiers décrits par le S.F.M.Q. sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document. De même, le terme « client » sera utilisé comme forme épiciène.

**UAA3 : Réaliser un shampoing, des soins capillaires spécifiques, une coloration (semi-permanente ou ton sur ton) et une mise en plis (pinces et rouleaux) adaptés pour Dame et pour Homme.**

### SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA3 :

#### Éléments critiques de contexte :

- **Tâches :**
  - Accueillir le client
  - Détecter ses attentes
  - Réaliser le diagnostic
  - Réaliser shampoings, soins spécifiques, coloration, mise en plis adaptés aux besoins et attentes du client.
- **Mise en situation :**
  - Situation réelle « pratique » (c-à-d sur modèle Dame ou Homme) pour l'accueil et les services techniques.
- **Complexité :**
  - Client inconnu (au minimum pour l'accueil et le diagnostic)
  - Chevelure vierge ou colorée ; longueur maximum des cheveux à hauteur d'épaules
  - Type de coloration : semi-permanente ou ton sur ton avec minimum 2 tons d'écart.
- **Autonomie :**
  - Autonomie de décision (sélection des techniques, matériels et produits nécessaires) et justification des choix
  - Autonomie d'exécution des services techniques.
- **Temps de réalisation :**
  - Max 30' pour accueil et diagnostic
  - Max 170' pour la réalisation des services techniques
  - Min 15' de justification des choix (planification, organisation, techniques, matériels, produits).
- **Conditions de réalisation :**
  - cf. profil d'équipement
  - Questionnaire-type, fiche diagnostic type, schéma de mise en plis à compléter, nuanciers/photos / revues ...



**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG Oui/Non
<b>Critère 1 : Pertinence du diagnostic</b>	1.1. Les caractéristiques de cuir chevelu, des cheveux, du client sont identifiées	.....
	1.2. Les choix de types de coloration et mise en plis (schéma) sont adaptés au client	.....
	1.3. Les choix de techniques, nuance (formule), matériels, produits (shampooing, soins spécifiques, coloration, mise en plis, fixation, finition) sont adaptés au client	.....
	1.4. Les choix de services, nuance, techniques, produits et matériel sont justifiés sur base des observations, informations et connaissances	.....
<b>Critère 2 : Conformité du résultat</b>	2.1 L'organisation de l'environnement et du travail est appropriée.	.....
	2.2. Les techniques de shampooing, soins spécifiques, coloration, mise en plis, fixation, finition sont appliquées de manière adéquate (mode opératoire, manipulation du matériel et des produits ...)	.....
	2.3. Le résultat final correspond aux résultats attendus (volumes, mouvements ... luminosité, uniformité ...)	.....
	2.4. Le délai de réalisation est respecté	.....
<b>Critère 3 : Respect des règles professionnelles</b>	3.1 Les règles de présentation, sécurité, hygiène, ergonomie et protection personnelles sont appliquées	.....
	3.2. Le confort et la protection du client sont assurés tout au long de la prestation	.....
	3.3. Les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits sont appliquées (nettoyage, désinfection, rangement, stockage, tri des déchets ...).	.....
	3.4. Les règles déontologiques (secret professionnel, non-jugement ...) et le règlement du salon sont appliqués tout au long de la prestation	.....
<b>Critère 4 : Adéquation de la relation et de la communication</b>	4.1. La relation au client est conforme à la politique commerciale du salon	.....
	4.2. Les comportements non-verbaux (mimiques, gestuelle ...) sont adaptés au contexte (accueil, installation, dialogue, prise de congé) et au client	.....
	4.3. Les techniques de communication verbale (ton, intensité, élocution ...) sont adaptées au contexte (accueil, installation, dialogue, prise de congé) et au client	.....
	4.4. La terminologie utilisée est adaptée à l'interlocuteur (client, examinateurs)	.....

Remarques :

Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant sont déterminées par les opérateurs d'enseignement et de formation en fonction de l'épreuve qu'ils construisent.

cf. fiche outil COPROFOR-04.

## Profil d'évaluation

Dépôt ChaCA le 01/03/2013

# COIFFEUR / COIFFEUSE

Les métiers décrits par le S.F.M.Q. sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

**UAA4 : Réaliser un shampoing, des soins capillaires, une coupe combinée, un brushing tendance adaptés pour Dame et Homme – Réaliser un soin de barbe, de moustache et/ou de favoris pour Homme.**

### SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA4 :

#### Éléments critiques de contexte :

- **Tâches :**
  - Accueillir les clients
  - Détecter leurs attentes (questionner, reformuler, négocier, conseiller ...)
  - Réaliser le diagnostic
  - Réaliser shampoings, soins capillaires, coupe combinée, brushing adaptés aux besoins et attentes de la cliente
  - Réaliser les soins barbe / moustache / favoris du client.
- **Mise en situation :**
  - Situation réelle « pratique » (c-à-d sur modèle Dame et Homme) pour l'accueil, le dialogue et les services techniques.
- **Complexité :**
  - Clients inconnus (au minimum pour l'accueil, le conseil, la négociation ... et le diagnostic)
  - Cliente : coupe combinée actualisée avec changement de structure de coupe et raccourcissement de 2 à 5 cm sur l'ensemble de la chevelure ; longueur maximum des cheveux à hauteur d'épaules ; brushing tendance (inversé extérieur, inversé inférieur, décollement de racines, lissé, le bombage, le balayage, bouclé, griffage ...)
  - Client : shampoing, soin capillaire, coupe classique, coiffage adapté, soin de barbe et/ou moustache et/ou favoris (rasage, taille, entretien).
- **Autonomie :**
  - Autonomie de décision (sélection des techniques, matériels et produits nécessaires) et justification des choix
  - Autonomie d'exécution des services techniques.
- **Temps de réalisation :** Pour chaque client
  - Max 30' pour accueil et diagnostic
  - Max 90' pour la réalisation des services techniques
  - Min 15' de justification des choix (planification, organisation, techniques, matériels, produits).
- **Conditions de réalisation :**
  - cf. profil d'équipement
  - Fiche diagnostic type, schéma de coupes et brushings à compléter, photos / revues ...

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CLIENTE :

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG Oui/Non
<b>Critère 1 : Pertinence du diagnostic</b>	1.1. Les caractéristiques de cuir chevelu, des cheveux, de la cliente sont identifiées	.....
	1.2. Les choix de types de coupe combinée et brushing tendance (schémas) sont adaptés à la cliente	.....
	1.3. Les choix de techniques, matériels, produits (shampooing, soins capillaires, coupe combinée, brushing tendance, fixation, finition) sont adaptés à la cliente	.....
	1.4. Les choix de services, techniques, produits et matériel sont justifiés sur base des observations, informations et connaissances	.....
<b>Critère 2 : Conformité du résultat</b>	2.1 L'organisation de l'environnement et du travail est appropriée.	.....
	2.2. Les techniques de shampooing, soins capillaires, coupe combinée, brushing tendance, fixation, finition sont appliquées de manière adéquate (mode opératoire, manipulation du matériel et des produits ...)	.....
	2.3. Le résultat final correspond aux résultats attendus ( <b>longueurs, volumes</b> , mouvements ... créativité ...)	.....
	2.4. Le délai de réalisation est respecté	.....
<b>Critère 3 : Respect des règles professionnelles</b>	3.1 Les règles de présentation, sécurité, hygiène, ergonomie et protection personnelles sont appliquées	.....
	3.2. Le confort et la protection de la cliente sont assurés tout au long de la prestation	.....
	3.3. Les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits sont appliquées (nettoyage, désinfection, rangement, stockage, tri des déchets ...).	.....
	3.4. Les règles déontologiques (secret professionnel, non-jugement ...), le règlement du salon et les règles de travail en équipe sont appliqués tout au long de la prestation	.....
<b>Critère 4 : Adéquation de la relation et de la communication</b>	4.1. La relation au client est conforme à la politique commerciale du salon	.....
	4.2. Les comportements non-verbaux (mimiques, gestuelle ...) et les techniques de communication verbale (ton, intensité, élocution ...) sont adaptés au contexte (accueil, installation, dialogue, prise de congé) et à la cliente	.....
	4.3. Les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil ...) sont adaptées au contexte et à la cliente	.....
	4.4. La terminologie utilisée est adaptée à l'interlocuteur (cliente, équipe, examinateurs)	.....

CLIENT :

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG Oui/Non
<b>Critère 1</b> : Pertinence du diagnostic	1.1. Les caractéristiques de cuir chevelu, des cheveux, du client sont identifiées	.....
	1.2. Les choix de types de coupe classique (schéma), coiffage et soins barbe/moustache/favoris sont adaptés au client	.....
	1.3. Les choix de techniques, matériels, produits (shampooing, soins capillaires, coupe classique, coiffage, soins barbe/moustache/favoris) sont adaptés au client	.....
	1.4. Les choix de services, techniques, produits et matériel sont justifiés sur base des observations, informations et connaissances	.....
<b>Critère 2</b> : Conformité du résultat	2.1 L'organisation de l'environnement et du travail est appropriée.	.....
	2.2. Les techniques de shampooing, soins capillaires, coupe classique, coiffage, soins barbe/moustache/favoris sont appliquées de manière adéquate (mode opératoire, manipulation du matériel et des produits ...)	.....
	2.3. Le résultat final correspond aux résultats attendus (longueur, volume, mouvements ... netteté, finition ...)	.....
	2.4. Le délai de réalisation est respecté	.....
<b>Critère 3</b> : Respect des règles professionnelles	3.1 Les règles de présentation, sécurité, hygiène, ergonomie et protection personnelles sont appliquées	.....
	3.2. Le confort et la protection du client sont assurés tout au long de la prestation	.....
	3.3. Les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits sont appliquées (nettoyage, désinfection, rangement, stockage, tri des déchets ...).	.....
	3.4. Les règles déontologiques (secret professionnel, non-jugement ...), le règlement du salon et les règles de travail en équipe sont appliqués tout au long de la prestation	.....
<b>Critère 4</b> : Adéquation de la relation et de la communication	4.1. La relation au client est conforme à la politique commerciale du salon	.....
	4.2. Les comportements non-verbaux (mimiques, gestuelle ...) et les techniques de communication verbale (ton, intensité, élocution ...) sont adaptés au contexte (accueil, installation, dialogue, prise de congé) et au client	.....
	4.3. Les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil ...) sont adaptées au contexte et au client	.....
	4.4. La terminologie utilisée est adaptée à l'interlocuteur (client, équipe, examinateurs)	.....

Remarques :

Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant sont déterminées par les opérateurs d'enseignement et de formation en fonction de l'épreuve qu'ils construisent.

cf. fiche outil COPROFOR-04.

## Profil d'évaluation

Dépôt ChaCA le 01/03/2013

# COIFFEUR / COIFFEUSE

Les métiers décrits par le S.F.M.Q. sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document. De même, le terme « client » sera utilisé comme forme épiciène.

**UAA5 : Réaliser un shampoing, des soins capillaires spécifiques, une coloration ou une décoloration (mèches) d'oxydation adaptés pour Dame et pour Homme.**

### SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA5 :

#### Éléments critiques de contexte :

- **Tâches :**
  - Accueillir le client
  - Détecter ses attentes (questionner, reformuler, négocier, conseiller ...)
  - Réaliser le diagnostic
  - Réaliser shampoings, soins spécifiques, coloration ou décoloration (complète ou de mèches) d'oxydation, adaptés aux besoins et attentes du client
  - Orienter le client vers l'étape suivante ou vers un collègue (pour le séchage adapté).
- **Mise en situation :**
  - Situation réelle « pratique » (c-à-d sur modèle Dame et Homme) pour l'accueil, le dialogue et les services techniques.
- **Complexité :**
  - Client inconnu (au minimum pour l'accueil, le conseil, la négociation ... et le diagnostic)
  - Type de coloration : coloration ou décoloration (mèches) avec minimum 2 tons d'écart, minimum 2 tons différents et des effets ombre / lumière.
- **Autonomie :**
  - Autonomie de décision (sélection des techniques, matériels et produits nécessaires) et justification des choix
  - Autonomie d'exécution des services techniques.
- **Temps de réalisation :**
  - Max 30' pour accueil et diagnostic
  - Max 60' à 150' pour la réalisation des services techniques (durée fixée en fonction des techniques réalisées)
  - Min 15' de justification des choix (planification, organisation, techniques, matériels, produits).
- **Conditions de réalisation :**
  - cf. profil d'équipement
  - Fiche diagnostic type, nuancier / photos / revues ...

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG Oui/Non
<b>Critère 1 : Pertinence du diagnostic</b>	1.1. Les caractéristiques de cuir chevelu, des cheveux, du client sont identifiées	.....
	1.2. Les choix de types coloration/décoloration (mèches) d'oxydation sont adaptés au client	.....
	1.3. Les choix de techniques (nuances, formules ...), matériels, produits (shampooing, soins spécifiques, coloration/décoloration (mèches) d'oxydation) sont adaptés au client	.....
	1.4. Les choix de services, techniques, produits et matériel sont justifiés sur base des observations, informations et connaissances	.....
<b>Critère 2 : Conformité du résultat</b>	2.1 L'organisation de l'environnement et du travail est appropriée.	.....
	2.2. Les techniques de shampooing, soins spécifiques, coloration/décoloration (mèches) d'oxydation sont appliquées de manière adéquate (mode opératoire, manipulation du matériel et des produits ...)	.....
	2.3. Le résultat final correspond aux résultats attendus (nuances, reflets, effets ... créativité ...)	.....
	2.4. Le délai de réalisation est respecté	.....
<b>Critère 3 : Respect des règles professionnelles</b>	3.1 Les règles de présentation, sécurité, hygiène, ergonomie et protection personnelles sont appliquées	.....
	3.2. Le confort et la protection du client sont assurés tout au long de la prestation	.....
	3.3. Les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits sont appliquées (nettoyage, désinfection, rangement, stockage, tri des déchets ...).	.....
	3.4. Les règles déontologiques (secret professionnel, non-jugement ...), le règlement du salon et les règles de travail en équipe sont appliqués tout au long de la prestation	.....
<b>Critère 4 : Adéquation de la relation et de la communication</b>	4.1. La relation au client est conforme à la politique commerciale du salon	.....
	4.2. Les comportements non-verbaux (mimiques, gestuelle ...) et les techniques de communication verbale (ton, intensité, élocution ...) sont adaptés au contexte (accueil, installation, dialogue, prise de congé) et au client	.....
	4.3. Les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil ...) sont adaptées au contexte et au client	.....
	4.4. La terminologie utilisée est adaptée à l'interlocuteur (client, équipe, examinateurs)	.....

Remarques :

Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant sont déterminées par les opérateurs d'enseignement et de formation en fonction de l'épreuve qu'ils construisent.

cf. fiche outil COPROFOR-04.

## Profil d'évaluation

Dépôt ChaCA le 01/03/2013

# COIFFEUR / COIFFEUSE

Les métiers décrits par le S.F.M.Q. sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document. De même, le terme « client » sera utilisé comme forme épiciène.

## UAA6 : Réaliser une coiffure de circonstance adaptée pour Dame et pour Homme.

### SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA6 :

#### Éléments critiques de contexte :

- **Tâches :**
  - Accueillir les clients
  - Détecter leurs attentes (questionner, reformuler, négocier, conseiller ...)
  - Réaliser le diagnostic
  - Réaliser la coiffure de circonstance.
- **Mise en situation :**
  - Situation réelle « pratique » (c-à-d sur modèle Dame et Homme) pour l'accueil, le dialogue et les services techniques.
- **Complexité :**
  - Client inconnu (au minimum pour l'accueil, le conseil, la négociation ... et le diagnostic)
  - Type de coiffure : coiffure de circonstance (mariage ou cocktail), minimum un point de fixation, minimum 2 à 3 techniques différentes (parmi chignon, tressage, torsade, crans, bouclage au fer, pose de crêpons / postiches / mèches / ornements ...), les ornements ne dépassent pas 1/3 de la surface de la chevelure
  - Type de chevelure : minimum mi-longs (à hauteur d'épaules).
- **Autonomie :**
  - Autonomie de décision (sélection des techniques, matériels et produits nécessaires) et justification des choix
  - Autonomie d'exécution des services techniques.
- **Temps de réalisation :**
  - Max 30' pour accueil et diagnostic
  - Max 100' pour la réalisation des services techniques (durée fixée en fonction des techniques réalisées)
  - Min 15' de justification des choix (planification, organisation, techniques, matériels, produits).
- **Conditions de réalisation :**
  - cf. profil d'équipement
  - Fiche diagnostic type, photos / revues / croquis ...

**CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :**

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG Oui/Non
<b>Critère 1 : Pertinence du diagnostic</b>	1.1. Les caractéristiques de cuir chevelu, des cheveux, du client sont identifiées	.....
	1.2. Les choix de type de coiffure, ornements ... sont adaptés au client, à la circonstance	.....
	1.3. Les choix de techniques, matériels, produits de coiffure de circonstance sont adaptés au client	.....
	1.4. Les choix de services, techniques, produits et matériel sont justifiés sur base des observations, informations et connaissances	.....
<b>Critère 2 : Conformité du résultat</b>	2.1 L'organisation de l'environnement et du travail est appropriée.	.....
	2.2. Les techniques de coiffure de circonstance sont appliquées de manière adéquate (mode opératoire, manipulation du matériel et des produits ...)	.....
	2.3. Le résultat final correspond aux résultats attendus (harmonie en fonction de la morphologie, volume, adéquation au contexte, tenue, finition ... créativité)	.....
	2.4. Le délai de réalisation est respecté	.....
<b>Critère 3 : Respect des règles professionnelles</b>	3.1 Les règles de présentation, sécurité, hygiène, ergonomie et protection personnelles sont appliquées	.....
	3.2. Le confort et la protection du client sont assurés tout au long de la prestation	.....
	3.3. Les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits sont appliquées (nettoyage, désinfection, rangement, stockage, tri des déchets ...).	.....
	3.4. Les règles déontologiques (secret professionnel, non-jugement ...), le règlement du salon et les règles de travail en équipe sont appliqués tout au long de la prestation	.....
<b>Critère 4 : Adéquation de la relation et de la communication</b>	4.1. La relation au client est conforme à la politique commerciale du salon	.....
	4.2. Les comportements non-verbaux (mimiques, gestuelle ...) et les techniques de communication verbale (ton, intensité, élocution ...) sont adaptés au contexte (accueil, installation, dialogue, prise de congé) et au client	.....
	4.3. Les techniques de communication (écoute, questionnement, négociation, conseil ...) sont adaptées au contexte et au client	.....
	4.4. La terminologie utilisée est adaptée à l'interlocuteur (client, équipe, examinateurs)	.....

Remarques :

Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant sont déterminées par les opérateurs d'enseignement et de formation en fonction de l'épreuve qu'ils construisent.

cf. fiche outil COPROFOR-04.